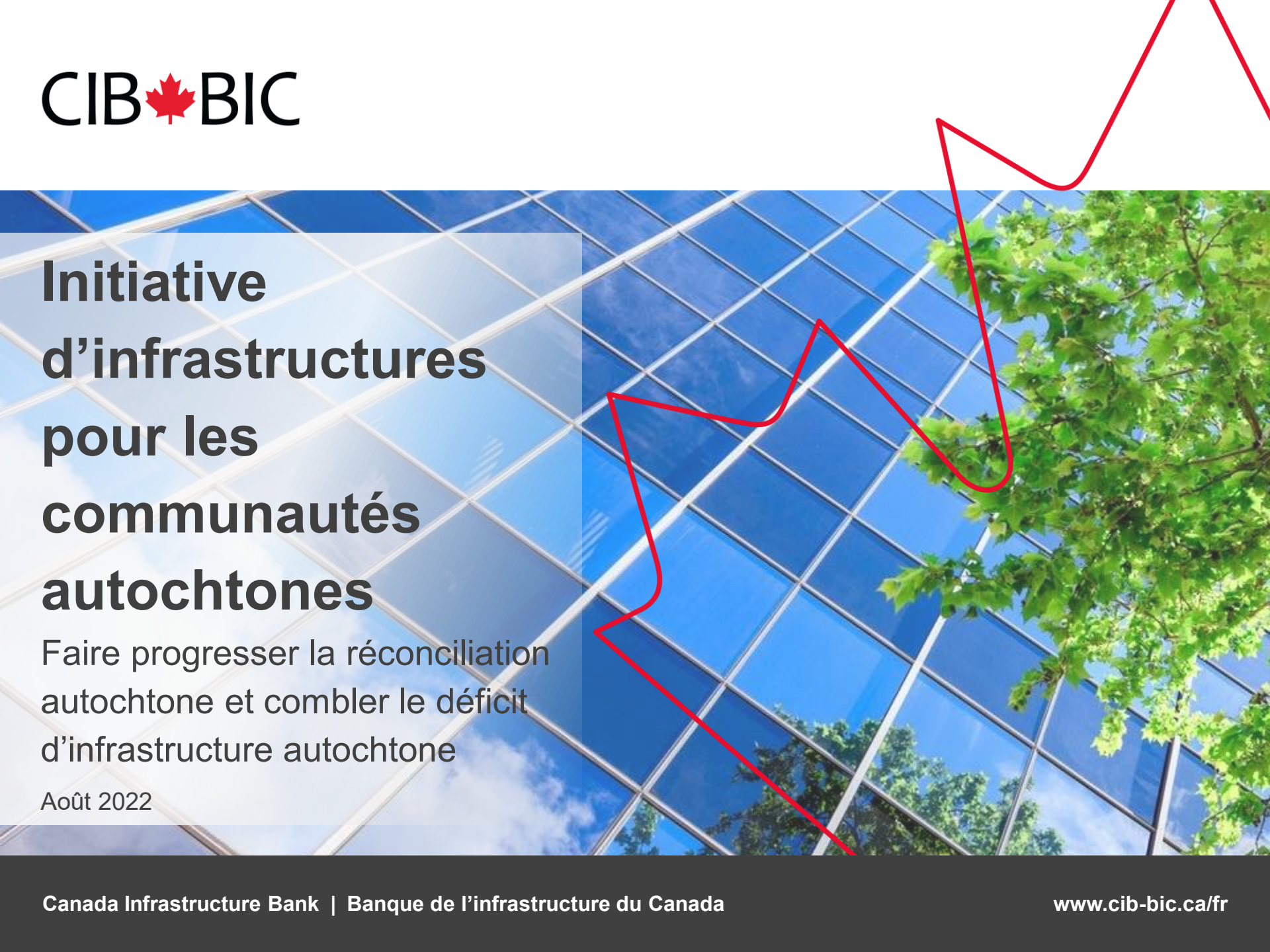




Initiative d'infrastructures pour les communautés autochtones

Faire progresser la réconciliation
autochtone et combler le déficit
d'infrastructure autochtone

Août 2022

Des investissements d'impact novateurs



Qu'est-ce que la Banque de l'infrastructure du Canada?

- La Banque de l'infrastructure du Canada (la « **BIC** ») est un investisseur d'impact qui déploie 35 milliards de dollars pour développer la prochaine génération d'infrastructures dont les Canadiens et les Canadiennes ont besoin. Nous obtenons des résultats tels qu'une réconciliation autochtone, croissance économique durable, des communautés connectées et une action contre les changements climatiques.
- La BIC permet la construction de nouvelles infrastructures qui sont dans l'intérêt public grâce à des partenariats avec des investisseurs privés et institutionnels, des communautés autochtones et des gouvernements partout au Canada.

Qu'est-ce que la Banque de l'infrastructure du Canada?

- Dans le cadre de son mandat de 35 milliards de dollars, la BIC exécute un Plan de croissance triennal de 10 milliards de dollars qui renforce la croissance économique du Canada et accélère la transition du Canada vers une économie faible en carbone en concentrant les investissements dans cinq secteurs prioritaires :
 - Les infrastructures vertes;
 - L'énergie propre;
 - Le transport en commun;
 - Le commerce et transport; et
 - L'Internet haut débit

Aperçu de l'Initiative d'infrastructures pour les communautés autochtones

- L'Initiative d'infrastructures pour les communautés autochtones (ICII) est une solution de financement qui vise à accélérer les investissements dans les infrastructures communautaires en offrant des prêts à faible coût et à long terme aux communautés autochtones pour financer des projets dans les secteurs prioritaires de la BIC
- Les deux principales différences entre l'IICA et les investissements plus importants de la BIC dans des projets de plus grande envergure et qui illustrent comment la BIC vise à répondre aux priorités et aux besoins de la communauté sont :

1. Le montant de l'investissement : Adapté pour soutenir des projets de taille communautaire

- L'IICA cible les demandes de prêts de 5 à 100 millions de dollars, tandis que le cadre d'investissement traditionnel de la BIC porte généralement sur les demandes de plus de 100 millions de dollars

2. Sources de remboursement : Souples pour s'adapter au contexte communautaire

- Les projets réalisés dans le cadre de l'IICA doivent générer des revenus, mais ils peuvent aussi avoir d'autres sources de revenus visant à rembourser le prêt

Critères d'admissibilité pour un investissement dans le cadre de l'IICA

- Au moyen de l'IICA, la BIC investit dans des projets communautaires qui doivent :
 - Correspondre à au moins un des secteurs prioritaires de la BIC et être situés au Canada
 - Générer des revenus
 - Représenter une nouvelle infrastructure et/ou une amélioration significative de l'infrastructure existante
 - Présenter une insuffisance de prêt économique, commerciale ou structurelle
 - Offrir un avantage direct à une communauté autochtone
 - Représenter un investissement de la BIC d'au moins 5 à 100 millions de dollars et d'au plus 80 % du coût du projet

Catégories de projets admissibles

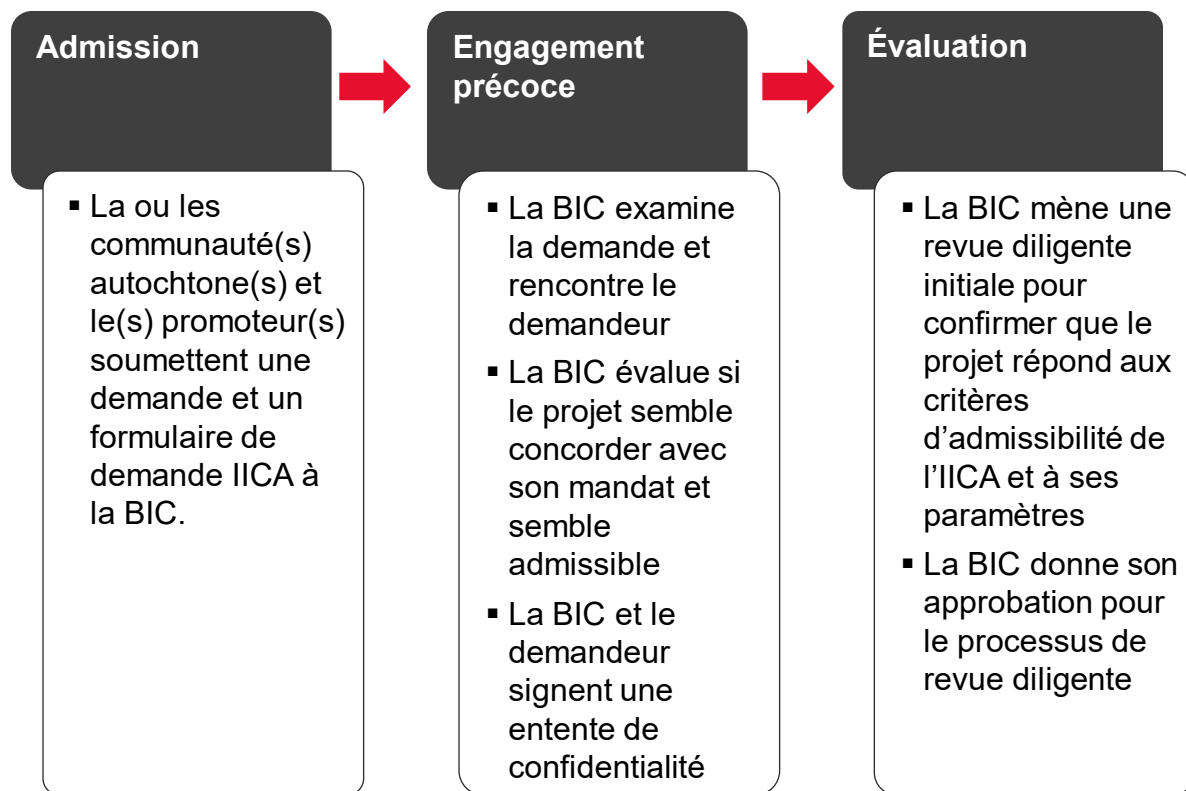
Secteurs prioritaires de la BIC	Catégories de projets IICA
 Énergie propre	▪ Développement de mini-réseaux alimentés à l'énergie renouvelable et systèmes de stockage ▪ Développement d'infrastructures liées à l'énergie renouvelable, notamment les infrastructures d'énergies solaires, éoliennes, hydroélectriques à petite échelle, marémotrices, de biomasse et géothermiques ▪ Développement de systèmes d'énergie de quartier ▪ Installation et mise à niveau d'un réseau de transport pour améliorer l'accès à l'électricité et sa fiabilité
 Infrastructures vertes	▪ Investissements qui permettent aux collectivités de passer des génératrices au diesel à des sources d'énergie renouvelable et des sources de production d'énergie à plus faible émission de carbone ▪ Investissements dans les rénovations énergétiques de bâtiments pour améliorer l'efficacité énergétique ▪ Investissements qui visent à procurer une source fiable et à long terme d'eau potable ▪ Investissements qui visent à améliorer la performance environnementale des systèmes de gestion de l'eau et de traitement des eaux usées
 Commerce et transport	▪ Développement d'infrastructures de transport pour les collectivités éloignées ou rurales, y compris des ports, des routes, des ponts, des chemins de fer, des aéroports, etc. ▪ Infrastructures liées à l'agriculture pour les collectivités ▪ Infrastructures permettant le développement de la communauté, telles que les travaux routiers et la connectivité aux services publics ▪ Infrastructure de borne de recharge pour véhicules à zéro émission
 Transport en commun	▪ Réseaux d'autobus régionaux, autobus à zéro émission (AZE), le transport léger sur rail, le service rapide par bus, le métro, les aménagements centrés sur le transport en commun, et plus encore
 Internet haut débit	▪ Développement de l'Internet haut débit pour les communautés mal desservies

Premières étapes pour collaborer avec la BIC sur des projets IICA potentiels

- La BIC propose un formulaire standard pour les projets qui répondent aux critères de l'IICA. Ce formulaire se trouve sur le site Web de la BIC.
- À l'appui de la revue diligente d'investissement de la BIC, le type de renseignements exigés des promoteurs incluent :
 - La description détaillée du projet
 - La structure de propriété proposée
 - Sources et utilisations du capital
 - Les détails sur l'équipe du projet, y compris tous les partenaires, les entrepreneurs et les conseillers
 - L'ingénierie et étude de faisabilité
 - Permis, licences et approbations
 - Les documents pour les sources de revenu
 - Le modèle financier du projet
- La BIC encourage les demandeurs potentiels à communiquer avec l'équipe IICA dédiée à autochtones@cib-bic.ca

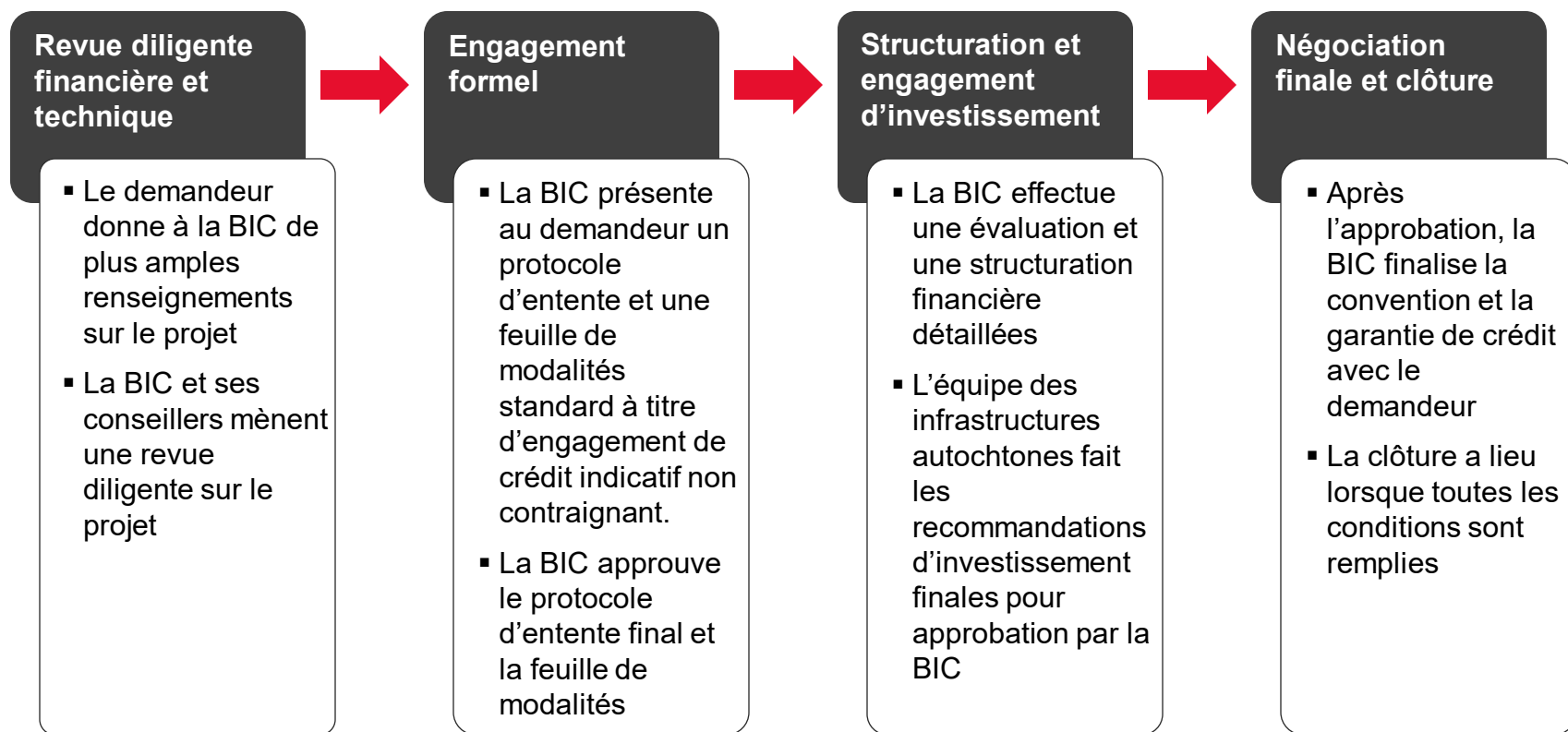
Processus d'évaluation de projets IICA – De l'admission à l'évaluation

- La BIC a une équipe consacrée aux infrastructures autochtones qui travaillent avec la ou les collectivités autochtones et le ou les promoteurs (le « Demandeur ») durant toutes les étapes du projet



Processus d'évaluation de projets IIKA – De la structuration à la clôture financière

- Le comité des investissements de la direction de la BIC et le comité des investissements du conseil d'administration de la BIC supervisent la prise de décisions en matière d'évaluation de projets. L'approbation finale des investissements incombe au conseil d'administration de la BIC.



Annexe A : Sommaire de la structure de l'entente IIICA normalisée

Structure de l'entente IICA normalisée

Critère	Détails
Investissement de la BIC	▪ Créance de premier rang (« la facilité de crédit»)
Taille de l'investissement	▪ De 5 à 100 M\$ d'investissement de la BIC (les plus grands projets peuvent suivre le processus traditionnel de la BIC) ▪ Le montant de la dette est fondé sur le moins élevé des montants suivants : ▪ Jusqu'à 80% du coût du projet net de subventions – le coût restant du projet pourrait être pris en charge par la communauté et/ou le secteur privé – des capitaux privés supplémentaires pourraient être investis à l'avenir pour réduire la portion de la BIC ▪ Profil d'amortissement prenant en charge un ratio de couverture du service de la dette prospectif, déterminé en fonction du secteur du projet
Tarification	▪ Taux d'intérêt : Varie selon l'utilisation de l'infrastructure et sur le fait de savoir s'il y a des détenteurs de capitaux propres du secteur privé
Modalité	▪ Maximum de la construction + 35 ans. La date d'échéance arrivera généralement un an avant l'une des deux dates suivantes : (i) l'expiration du ou des contrats importants en vue de la réalisation de projets, ou (ii) l'expiration de la durée économique utile du projet
Remboursement	▪ Seulement les intérêts pendant la période de construction ▪ Remboursements trimestriels au cours de la période d'exploitation seulement
Garantie	▪ Garanti par les revenus du projet ou d'autres sources de revenus disponibles à la collectivité (provenant d'autres actifs ou entreprises communautaires) ▪ Comme c'est généralement le cas dans les opérations de financement de projet, le prêt est sans recours pour la collectivité

Structure de l'entente IIKA normalisée (suite)

Critère	Détails
Gouvernance	▪ Comme pour tous les projets de la BIC, la préférence (lorsque cela est possible) est que le projet fasse partie d'une société de projets et qu'il soit encadré par d'autres actifs communautaires ▪ La prise de décisions doit être confiée à un conseil d'administration ou à une équipe de direction – les décisions en matière d'investissement et de tarification doivent être indépendantes des membres élus
Transfert de risques appropriés aux entrepreneurs et aux exploitants	▪ L'emprunteur devra conclure des contrats de construction et d'exploitation à prix et à date fixes (ou avoir un plan d'exploitation et une stratégie d'atténuation des risques) qui sont par ailleurs satisfaisants pour le prêteur
Contribution sous forme de capitaux propres	▪ Au moins 20 % du coût total du projet net de subventions. Une lettre de crédit adossée aux capitaux propres, ou le montant total des capitaux propres doit être déposé dans un compte bloqué au moment de la clôture financière
Comptes du projet	▪ Compte du produit, compte de réserve pour le service de la dette, compte de réserve pour le service de réparations majeures, compte de capitaux propres bloqué
Utilisation des rapports de conseillers indépendants	▪ La BIC bénéficiera de l'expertise et des avis de conseillers indépendants pour évaluer les risques techniques, les risques liés aux ressources et à l'assurance propres aux projets

Annexe B : Partenariats sous l'IICA

Expansion hydroélectrique d'Atlin

Jusqu'à 80 millions de dollars

- Nouvelle installation hydroélectrique et ligne de transmission **pour fournir de l'énergie propre** au miniréseau du Yukon
- **Réduira les émissions de GES** d'environ 29 500 tonnes par an
- Créer des **emplois et des débouchés économiques** à l'échelle locale
- Propriété autochtone exclusive
- Aide à **combler un déficit d'infrastructure** pour 10 collectivités des Premières Nations et sept municipalités



Infrastructure du débarcadère de Kahkewistahaw

Investissement de 15,4 M\$ (clôture financière)

- Premier projet en **Saskatchewan**
- **Lieu de rassemblement polyvalent** pour les activités communautaires, sportives et commerciales sur **un terrain désigné réserve urbaine**
- Investissement visant à construire des infrastructures telles que les **travaux de voirie, les services publics et la connectivité à l'Internet haut débit**
- **Deuxième engagement d'investissement** dans le cadre de **l'Initiative d'infrastructures pour les communautés autochtones**



Internet haut débit avec Arrow Technology Group

Investissement de 10 M\$

- Meilleur accès à l'Internet haut débit pour 17 communautés autochtones et une collectivité rurale de l'Alberta
- L'investissement comble un déficit structurel en matière de prêt, ce qui permet à Arrow d'offrir une infrastructure d'Internet haut débit essentielle
- L'accès à l'Internet haut débit est un élément essentiel de notre vie quotidienne et permet à toutes les personnes qui vivent au Canada de participer à l'économie numérique
- Grâce à l'Initiative d'infrastructures pour les communautés autochtones, les projets communautaires procureront un avantage direct aux peuples autochtones et combleront un déficit d'infrastructure



Liaison hydroélectrique et de fibre optique au Kivalliq



Protocole d'entente

- **Premier** projet au **Nunavut**
- Couvre **deux** juridictions – Nunavut et Manitoba et combine deux de nos secteurs prioritaires – **infrastructures vertes et Internet haut débit**
- Construction potentielle d'une **nouvelle** ligne de transport à **énergie propre** de 150 mégawatts sur une distance de 1 200 kilomètres entre le Nunavut et le Manitoba
- Concorde avec notre objectif d'investir un milliard de dollars au total pour les projets **d'infrastructure autochtone** dans tous les secteurs prioritaires



Lien de transport fixe de Georgina Island



Protocole d'entente

- Examiner la faisabilité d'un **projet proposé de pont** reliant l'île de Georgina au continent
- Les Autochtones devraient bénéficier de **nombreux avantages sociaux**
- Remplacement du service de traversier au diesel et de la route de glace qui ne sont ni sécuritaires ni fiables
- L'engagement soutient notre mandat de **conseiller sur les projets de commerce et de transport**



Oneida Energy Storage

Investissement de 170 M\$

- **Première** occasion d'investissement dans le **stockage d'énergie durable**
- L'installation de stockage d'énergie d'une capacité de 250 mégawatts/1 000 mégawattheures sera **la plus grande infrastructure du genre** au Canada
- Contribue aux besoins futurs de l'Ontario alors que la province se tourne vers des sources d'**énergie à faibles émissions de carbone**
- Soutient l'initiative d'énergie propre de **2,5 milliards de dollars du Plan de croissance**
- Concorde avec notre objectif d'investir un milliard de dollar au total dans les **infrastructures autochtones** dans les secteurs prioritaires



Projet ferroviaire Tshiuetin



Investissement de 50 M\$ (clôture financière)

- Premier chemin de fer détenu et exploité par des Autochtones au Canada, **seul lien facilement accessible qui relie trois communautés des Premières Nations**
- Investissement pour **maintenir et moderniser le service ferroviaire**
- Augmente **l'efficacité de la mobilité**, la **sécurité** ainsi que le **confort des passagers**; améliore la **capacité** et **l'efficacité** des **services de fret**
- **Réduit** les émissions de **GES**
- Premier engagement d'investissement dans le cadre de l'IICA





Merci

Communiquez avec nous à autochtones@cib-bic.ca

[LinkedIn](#) | [Twitter/bic_fra](#)

[Abonnez-vous pour rester informé\(e\)](#)